



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Procurement and Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Équipement de conditionnement physique – Vélos stationnaires de type « Air Bike », Manitoba		Date 12 février 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-5458/A – PW-19-00862722		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201905458		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00 hr	Central Standard Time (CST)Heure Normale due Centre (HNC)
On / le :	26 février, 2019	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3463		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See herein — Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Spécification M-8. Les vélos stationnaires avec système de résistance à l'air ne sont pas munis de capteurs tactiles pour la fréquence cardiaque (FC), mais uniquement de la télémétrie sans fil. Accepterez-vous uniquement la FR sans fil?

Réponse 1 : Oui, la télémétrie sans fil est acceptable. L'invitation a été modifiée en fonction de ce changement.

Question 2 : Pouvez-vous négocier avec le fournisseur retenu une date de livraison ultérieure au 29 mars?

Réponse 2 : Non, une date de livraison ultérieure ne sera pas négociée.

Question 3 : Spécification M-4 : L'entraînement par chaîne est-il obligatoire? Accepterez-vous un vélo à entraînement par courroie?

Réponse 3 : Oui, l'entraînement par chaîne est obligatoire. L'entraînement par courroie n'est pas acceptable.

Question 4 : Spécification M-11 : Certaines de ces spécifications ne sont pas applicables à un vélo, notamment, l'inclinaison, la résistance; le rythme, le temps écoulé et les foulées par minute.

Réponse 4 : Les spécifications ont été ajustées en fonction de l'exigence pour le vélo.

Question 5 : Spécification M-12 : Accepterez-vous que le vélo ne soit muni que d'un porte-bouteille?

Réponse 5 : Oui, il est acceptable de fournir un porte-bouteille ou un porte-accessoires séparé pour un téléphone portable et/ou un appareil de musique portable. La spécification a été modifiée de manière à clarifier l'exigence.

Question 6 : La GRC envisagera-t-elle d'assembler les avec système de résistance à l'air et de recycler le carton et la styromousse? Il s'agit d'une tâche très simple. Nous fournirons le manuel de montage et, au besoin, un soutien téléphonique au personnel de la GRC pour l'assemblage de l'unité. Nous n'annulerons absolument pas la garantie si la GRC décidait d'assembler les vélos.

Réponse 6 : Oui, c'est acceptable. Le personnel de la GRC aux endroits indiqués assemblera les vélos.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) A la page quinze (15), Annexe A - Besoin

SUPPRIMER:

au complet

INSÉRER:



ANNEXE « A »

BESOIN

Équipement

L'unité de la santé et du conditionnement physique de la Division D de la GRC, au Manitoba, souhaite effectuer un achat initial de 27 appareils de conditionnement physique, désignés comme des vélos stationnaires de type « Air Bike », répondant aux spécifications établies dans le tableau 1 – Exigences techniques obligatoires ci-après.

Instructions de livraison

L'équipement doit être livré aux points de livraison, situés au Manitoba, qui sont établis à l'annexe B. L'entrepreneur devra coordonner l'expédition et la livraison des vélos stationnaires de type « Air Bike » avec le chargé de projet et la personne-ressource du site de livraison (qui seront désignés au moment de l'attribution du contrat).

Le modèle de vélo stationnaire de type « Air Bike » doit répondre aux spécifications ci-dessous.

N° de l'exigence	Exigences s'appliquant aux vélos stationnaires de type « Air Bike »
O-1	Le modèle est destiné à un plein usage commercial; <i>On entend par « plein usage commercial » que le manuel ou la brochure du modèle proposé ne prévoit aucune restriction quant à l'usage de l'appareil au quotidien.</i>
O-2	Le modèle doit être auto-alimenté ou manuel, comme l'indique le document de spécifications du modèle;
O-3	Le modèle doit être doté de repose-pieds en métal;
O-4	Le modèle doit être doté d'un mécanisme de transmission par chaîne;
O-5	Le modèle doit être doté de roulements à cartouche étanches, comme l'indique le document de spécifications du modèle;
O-6	Le modèle doit être doté d'une structure en acier d'un calibre minimal de 12 revêtue d'une peinture en poudre;
O-7	Le modèle doit comporter au moins 8 programmes d'entraînement différents, dont au moins un qui permet à l'utilisateur d'entamer une séance d'entraînement en appuyant sur un seul bouton;
O-8	Le modèle doit être doté d'un moniteur de fréquence cardiaque qui utilise une fonction de télémesure sans fil;
O-9	Le modèle doit être doté de guidons mobiles à double action;
O-10	Le modèle doit être en mesure de supporter un poids maximal de 300 livres, comme l'indique le document de spécifications du modèle;
O-11	Le modèle doit, au minimum, être doté d'un écran qui affiche les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Quantité de calories;• Distance;• Fréquence cardiaque;• tours par minute;• Temps écoulé.
O-12	Le vélo est au moins muni des porte-accessoires séparés pour l'un des deux (2) articles suivants : bouteille d'eau ou l'équivalent, ou téléphone cellulaire et/ou appareil de musique portable.



N° de l'exigence	Exigences relatives à la garantie
G-1	Garantie minimale de 5 ans sur la structure de l'appareil à partir de la date d'achat
G-2	Garantie minimale de 2 ans sur les pièces à partir de la date d'achat
G-3	Garantie minimale de 1 an sur la main-d'œuvre pour les pièces à partir de la date d'achat
G-4	Garantie minimale de 6 mois sur les éléments soumis à l'usure
G-5	<p>Les réparations couvertes par la garantie devront s'effectuer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau 1 : En collaboration avec le chargé de projet et le représentant désigné de la GRC sur les lieux, l'entrepreneur procédera au diagnostic initial par téléphone, vidéoconférence ou courriel, selon le cas. Une évaluation initiale de la capacité de réparation sera effectuée par la GRC à la suite du diagnostic initial. Toute tentative raisonnable de réparer l'équipement au moment du diagnostic initial par la GRC en coopération avec l'entrepreneur n'invalidera pas la garantie;• Niveau 2 : Si, après le diagnostic initial ou la réparation, le représentant de la GRC sur les lieux n'est pas en mesure de compléter la réparation, la GRC peut décider de faire venir un technicien approuvé par l'entrepreneur sur le site où se trouve l'équipement.<ul style="list-style-type: none">○ Les frais de main-d'œuvre afférents aux réparations couvertes par la garantie qui sont effectuées par le technicien approuvé par l'entrepreneur ne peuvent pas être facturés à la GRC;○ Les frais de déplacement engagés par le technicien désigné de l'entrepreneur peuvent être facturés à la GRC pourvu que le chargé de projet de la GRC ait autorisé les déplacements en question au préalable. Les frais seront remboursés en fonction des frais engagés figurant sur les pièces justificatives ou des limites prévues dans la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, selon le moins élevé des deux montants.○ https://www.njc-cnm.gc.ca/s3/fr

2) A la page dix-huit (18) Annexe C - Critères techniques obligatoires,

SUPPRIMER:
Au complet

INSÉRER:

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre à toutes les exigences obligatoires de l'appel d'offres. Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition deux (2) copies de documents qui décrivent, de manière suffisamment détaillée, les articles proposés, afin de démontrer clairement qu'ils se conforment à chaque exigence imposée. Il doit également faire un renvoi aux documents descriptifs en indiquant où se trouvent les spécifications demandées dans les documents en question. Toutes les exigences obligatoires doivent être satisfaites en incorporant des renvois à la documentation sur les produits et/ou aux certificats fournis avec la soumission. Si, dans certains cas, l'information n'est pas fournie, le soumissionnaire doit expliquer comment ses produits satisfont aux exigences.



La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions concernant les offres ou les documents justificatifs techniques fournis.

Les propositions qui ne respectent pas les exigences techniques obligatoires ci-après seront considérées non conformes et seront rejetées.

Tableau 1 – Exigences techniques obligatoires pour le vélo stationnaire de type « Air Bike »

Le modèle de vélo stationnaire de type « Air Bike » doit répondre aux spécifications suivantes :

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
1	Le modèle est destiné à un plein usage commercial; <i>On entend par « plein usage commercial » que le manuel ou la brochure du modèle proposé ne prévoit aucune restriction quant à l'usage de l'appareil au quotidien.</i>			
2	Le modèle doit être auto-alimenté ou manuel, comme l'indique le document de spécifications du modèle;			
3	Le modèle doit être doté de repose-pieds en métal;			
4	Le modèle doit être doté d'un mécanisme de transmission par chaîne;			
5	Le modèle doit être doté de roulements à cartouche étanches, comme l'indique le document de spécifications du modèle;			
6	Le modèle doit être doté d'une structure en acier d'un calibre minimal de 12 revêtue d'une peinture en poudre;			
7	Le modèle doit comporter au moins 8 programmes d'entraînement différents, dont au moins un qui permet à l'utilisateur d'entamer une séance d'entraînement en appuyant sur un seul bouton;			
8	Le modèle doit être doté d'un moniteur de fréquence cardiaque qui utilise une fonction de télémesure sans fil;			
9	Le modèle doit être doté de guidons mobiles à double action;			
10	Le modèle doit être en mesure de supporter un poids maximal de 300 livres, comme l'indique le document de spécifications du modèle;			
11	Le modèle doit, au minimum, être doté d'un écran qui affiche les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Quantité de calories;• Distance;• Fréquence cardiaque;• tours par minute;• Temps écoulé.			
12	Le vélo est au moins muni des porte-accessoires séparés pour l'un des deux (2) articles suivants : bouteille d'eau ou l'équivalent, ou téléphone cellulaire et/ou appareil de musique portable.			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES